

Belvaux/Sanem, le 02 septembre 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 24 août 2026, réf N° **3A/2012/5290/166 dérog.**, la société

SARL Le Pays imaginaire

a eu l'autorisation pour **une dérogation relative à l'exploitation d'une crèche à Soleuvre, 110, rue de Belvaux.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **02 septembre 2026 au 12 octobre 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Steve Gierenz, échevin